

## FRANCE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Réduire le dualisme du marché du travail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Réduire le niveau et l'imprévisibilité des coûts de licenciement. Afin d'améliorer l'intégration des jeunes peu qualifiés, cibler davantage les contrats en alternance sur les personnes peu qualifiées et évaluer régulièrement l'efficacité de ces dispositifs.

**Mesures prises :** La rupture de contrat de travail à l'amiable, possible depuis 2008, constitue un premier pas en vue de limiter l'incertitude des coûts de licenciement mais n'a eu que peu d'effet en matière de réduction du dualisme. Les autorités ont adopté une loi en juillet 2011 qui facilite le recours aux contrats en alternance.

#### **Réduire le coin fiscal sur le travail et le coût minimum du travail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Continuer de faire baisser le coût minimum du travail par rapport au coût moyen. Renforcer les incitations à travailler des salariés à bas revenu. Alléger la charge fiscale pesant sur le travail.

**Mesures prises :** Conformément aux recommandations d'une commission d'experts indépendants créée en 2009, la hausse du salaire minimum a été limitée au minimum légal. En 2009, les autorités ont mis en place un régime social renforçant l'incitation à trouver un emploi.

#### **Réduire les contre-incitations à travailler pour les seniors (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Supprimer progressivement toutes les formes de retraite anticipée et renforcer le lien entre prestations, recherche d'emploi et participation à des mesures actives, en s'appuyant sur des services publics de l'emploi efficaces.

**Mesures prises :** La réforme des retraites de 2010 prévoit un relèvement de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. La période de cotisations requises pour obtenir une pension à taux plein a été allongée suivant l'augmentation de l'espérance de vie, mais l'indexation n'est pas automatique. L'exonération de l'obligation de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés sera supprimée en 2012.

### Autres priorités

#### **Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Lever les obstacles réglementaires à l'entrée dans les secteurs ou les segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau. Assouplir les restrictions à la concurrence par les prix dans le secteur du commerce de détail et à l'ouverture de nouveaux magasins.

**Mesures prises :** Une nouvelle autorité de la concurrence a été créée en 2009. Une plus grande flexibilité a été accordée aux détaillants pour négocier les prix avec les fournisseurs. S'il est vrai que les restrictions de zonage ont été quelque peu assouplies, un projet de loi va les durcir de nouveau en intégrant le zonage commercial dans le droit de l'urbanisme.

#### **Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)**

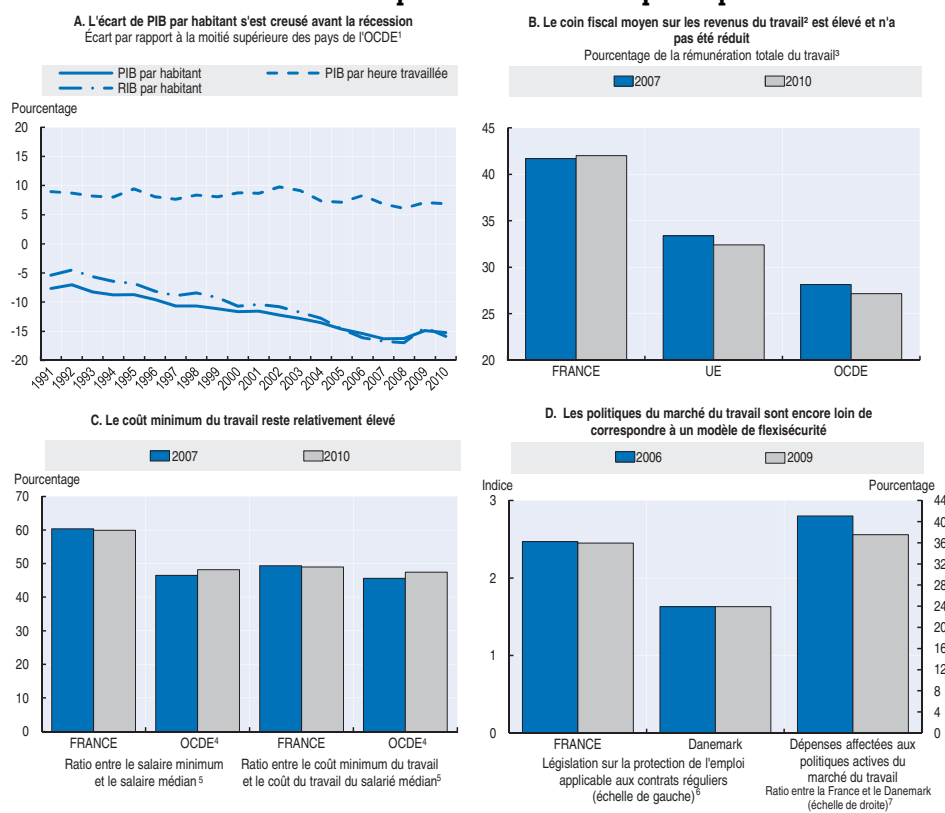
**Recommandations :** Stimuler le financement privé de l'enseignement supérieur et élargir l'autonomie des universités. Prendre en compte les informations sur les perspectives du marché du travail dans l'orientation professionnelle et développer l'enseignement professionnel.

**Mesures prises :** Les universités ont gagné en autonomie, mais elles ont encore peu de latitude en matière de rémunérations. Aucune mesure n'a été prise concernant la sélection des étudiants et les frais de scolarité. La création de « centres d'excellence » continuera de renforcer la coopération entre les grandes écoles et les universités.

## FRANCE

- Après une dégradation continue depuis le début des années 90, le PIB par habitant s'est stabilisé ces cinq dernières années par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE. L'écart reflète principalement de faibles taux d'emploi aux deux extrémités de la pyramide des âges.
- Parmi les principaux domaines prioritaires, les universités ont gagné en autonomie et le système de retraite a été réformé afin de relever l'âge effectif de départ à la retraite. En revanche, les progrès ont été limités en matière de réduction du dualisme du marché du travail, de développement des politiques actives du marché du travail et d'allègement de la charge fiscale pesant sur le travail.
- Dans les autres domaines, les dispositifs de chômage partiel et la durée d'indemnisation du chômage ont été étendus, et les contrats aidés ont été relancés, afin d'amortir l'impact de la récession. La taxe professionnelle, qui pénalisait l'investissement, a été supprimée en 2010, et un nouveau statut d'auto-entrepreneur a simplifié les procédures administratives et les règles fiscales.

## Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Le coin fiscal est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Il correspond à la moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).
4. La moyenne de l'OCDE exclut certains pays membres de l'Organisation dépourvus de salaire minimum légal national, ainsi que le Mexique, pour lequel on ne dispose pas de données.
5. Le salaire médian est le niveau de rémunération qui divise exactement en deux la population constituée par l'ensemble des salariés dans les pays de l'OCDE. Le coût du travail est égal au salaire augmenté des cotisations patronales de sécurité sociale.
6. Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé).
7. Dépenses affectées à l'ensemble des politiques actives du marché du travail par chômeur en France rapportées à ces mêmes dépenses au Danemark, mesurées sur la base des PPA de 2005. Pour les politiques actives du marché du travail, moyenne des ratios calculés sur la période 2002-05 pour 2006, et moyenne des ratios calculés sur la période 2005-08 pour 2009.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2011), Base de données des Perspectives de l'emploi et Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique D : OCDE, Base de données sur les programmes du marché du travail et Base de données du n° 90 des Perspectives économiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565319>